

En bref...

Indice de Référence de Logement (IRL)

Le nouvel indice de référence des loyers (IRL) a été publié le 15 avril 2021 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee). L'indice du 1^{er} trimestre 2021 s'élève désormais à 130,69, ce qui représente une hausse annuelle de 0,09%. Pour rappel, il avait augmenté de 0,20 % au 4^{ème} trimestre 2020.

[En savoir plus](#)

La fin des offres à 1 €

En prévision de la 5^{ème} période des certificats d'économies d'énergie, plusieurs ajustements ont été prévus pour mettre fin aux « offres à 1€ », tout en maintenant temporairement un « coup de pouce » pour l'isolation des combles.

[En savoir plus](#)

« La Boussole », nouveau simulateur d'aides financières

Ajouté sur la plateforme « 1 jeune, 1 solution », ce nouvel outil permet aux jeunes de connaître l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre (logement, santé, mobilité...).

[En savoir plus](#)

DPE, nouvelle réglementation

Jusqu'à présent le Diagnostic de Performance Energétique n'avait qu'une valeur indicative. A partir du 1^{er} juillet 2021, il sera opposable au même titre que les autres diagnostics immobiliers : électricité, plomb et amiante. Il sera aussi plus lisible pour l'utilisateur.

[En savoir plus](#)

La garantie locative Visale s'étend !

Pour accompagner encore plus de salariés, le dispositif Visale s'ouvre à un nouveau public. A partir du 4 juin, Visale garantit tous les salariés du secteur privé touchant au maximum 1500 € nets/mois.

[En savoir plus](#)

Rénovation énergétique : les nouvelles aides financières de Caen la mer

En complément des aides déjà mises en place par Caen la mer en 2020 et à destination des ménages « modestes » (sous plafonds ANAH), la Communauté urbaine élargit ses aides financières en cohérence avec les aides de la Région Normandie. 2 nouvelles aides aux travaux sont désormais proposées :

- ➔ L'une pour le soutien à la rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation) des logements individuels.
- ➔ L'autre pour le soutien à la rénovation performante des copropriétés.

Pour connaître les principales conditions à remplir pour bénéficier de ces nouvelles aides, vous pouvez contacter la Maison de l'habitat au 02 31 38 31 38 ou consulter la rubrique « Rénover et adapter son logement » du site internet de Caen la mer :

caenlamer.fr/maison-habitat/aides-financieres-renovation-habitat

Semaine de la rénovation #3 Du 22 au 26 juin 2021

Les 3 jours de l'éco-rénovation change de nom et de formule et deviennent « la Semaine de la rénovation ». Cette nouvelle formule propose des webinaires à destination des habitants et des professionnels de l'immobilier.

Ainsi, 8 thématiques seront proposées durant cette « Semaine de la rénovation » : « Investir dans un logement ancien pour le mettre en location », « Bien chauffer et isoler mon logement », « Adapter son logement à la perte d'autonomie »...

Les conseillers partenaires de la Maison de l'habitat (Soliha, CDHAT et Biomasse Normandie) co-animeront ces mini-conférences. Elles seront ensuite à disposition en ligne sur la chaîne Youtube de Caen la mer.

En complément, plusieurs visites de chantier (rénovation BBC, adaptation du logement à la perte d'autonomie...) seront également proposées sur inscription.

Retrouvez le détail du programme sur le site Internet de Caen la mer (rubrique habitat) ainsi que les liens pour s'inscrire aux webinaires et visites de chantier : caenlamer.fr/semaine-de-la-renovation

FAIRE AVEC maison de l'habitat Caen la mer

SEMAINE DE LA RENOVATION

DU 22 AU 26 JUIN 2021

Webinaires, visites de chantiers

Avantages fiscaux | Aides financières | Amélioration de l'habitat

Inscriptions et renseignements sur maison.habitat@caenlamer.fr ou au 02 31 38 31 38

Consultez le programme complet sur : caenlamer.fr/semaine-de-la-renovation

Permis de louer et permis de diviser à Hérouville Saint-Clair

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite Loi ALUR, autorise les collectivités à instaurer un mécanisme de permis de louer (article 92), et de permis de diviser (article 91).

Les permis de louer et de permis de diviser ont pour buts :

- D'assurer un logement digne aux locataires.
- De lutter contre l'habitat dégradé (habitat indécent, insalubre, marchands de sommeil).

A compter du 1^{er} juin 2021, ces dispositifs sont mis en place sur la Ville d'Hérouville Saint-Clair sur 3 secteurs de la Ville (quartier des Belles Portes, Grande Delle et Impasse des Ormes) :

- Tout propriétaire bailleur privé d'un logement situé dans l'un des 3 secteurs devra disposer d'un permis de louer lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire.
- Tout propriétaire d'une maison ou d'un immeuble situé dans l'un des 3 secteurs, souhaitant diviser son bien, pour créer un ou des logements supplémentaires, devra disposer d'un permis de diviser.
- Les dossiers de demande sont à déposer en mairie de Hérouville Saint-Clair.
- Attention, des sanctions financières sont prévues pour les contrevenants.

Pour plus d'information sur ces deux dispositifs, deux guides sont à votre disposition [sur le site de Caen la mer](#) et auprès du [service urbanisme de la Ville d'Hérouville Saint-Clair](#). L'instruction de ces dossiers est assurée par la commune.



Nouveau CERFA pour la demande de logement social :

Depuis le 29 avril 2021, le formulaire de demande de logement social a évolué.

Le CERFA 4 doit désormais être utilisé et remis aux demandeurs. Plus complète, cette nouvelle version intègre un complément sur le handicap.

Pour rappel, **deux pièces sont obligatoires pour demander un logement social** : la copie de la carte d'identité recto verso ou d'un titre de séjour valide ainsi que le numéro de sécurité sociale. N'oubliez pas que vous pouvez également saisir votre demande en ligne sur www.demandelogement14.fr
[En savoir plus](#)

11^{ème} édition de la Semaine de l'Accession à la propriété du 15 au 18 septembre 2021

Prenez date ! Les 15, 16, 17 et 18 septembre 2021, la Maison de l'habitat en partenariat avec la Fédération Française des Promoteurs Immobiliers, donne rendez vous à tous les habitants et futurs habitants de Caen la mer pour la 11^{ème} édition de la Semaine de l'Accession à la propriété.

Des informations seront apportées par la Maison de l'habitat sur les différents dispositifs et aides financières à l'accession à la propriété. Les promoteurs immobiliers et partenaires financiers seront également à disposition pour présenter les programmes immobiliers conventionnés avec Caen la mer et orienter les visiteurs sur leurs projets.

Des notaires pourront aussi recevoir sur rendez-vous lors d'une permanence le samedi matin 18 septembre.

L'évènement se tiendra dans les locaux de la Communauté urbaine Caen la mer situé 16 rue Rosa Parks à Caen. Le programme complet sera détaillé sur le site internet de Caen la mer très prochainement.